

Le 31 juillet 2026

PAR SDÉ

Me Johanne Skelling,
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case Postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Dépôt par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (« FCEI ») de sa preuve écrite

Dossier: R-4334-2026 - Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2026

Chère consœur,

Conformément à la décision procédurale D-2026-057 (pièce A-0016) de la Régie de l'énergie, la FCEI dépose sa preuve écrite en lien avec le présent dossier.

Cordialement,



Me Charles Turmel
Procureur de la FCEI

Cc : Me André Turmel
Procureur de la FCEI